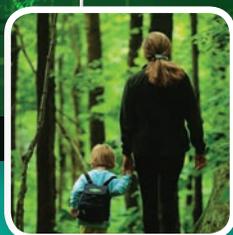


# RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

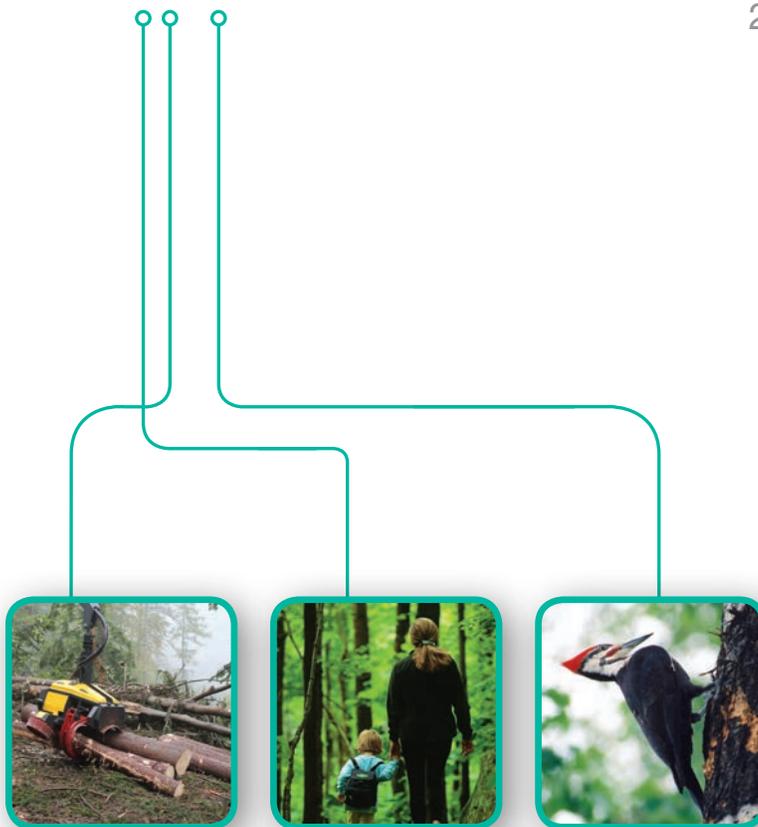
2018-2019





# RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2018-2019



**Coordonnatrice et rédactrice**

Lise Guérin

**Collaborateurs à la rédaction**

Jean Girard

Simon Allard

**Révision linguistique**

Claire Fecteau

**Conception graphique et mise en page**

Pige Communication

**Crédits photos en page couverture**

Jean Girard, Antoine Nappi, EnviroFoto

**Pour des renseignements supplémentaires,  
veuillez vous adresser au :**

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418 275-7770

Courriel : [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca)

Ce document est accessible sur le site Internet  
[www.forestierenchef.gouv.qc.ca](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN (Édition imprimée) 978-2-550-84680-2

ISBN (Édition en ligne) 978-2-550-84681-9

ISSN papier : 1911-4435

ISSN en ligne : 1911-4443

© Bureau du forestier en chef

2 septembre 2019

**Monsieur Pierre Dufour**

Ministre  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 4Z1

---

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le Rapport d'activités 2018-2019 du Bureau du forestier en chef. Ce rapport permet de rendre compte des activités accomplies par le Bureau du forestier en chef au cours de l'année 2018-2019.

En plus de présenter notre organisation, sa mission, ses mandats et l'origine de la fonction de Forestier en chef, le rapport fait, entre autres, état des travaux qui mèneront à la détermination des possibilités forestières 2023-2028.

De même, à la lecture de notre rapport d'activités, vous pourrez connaître plus en détail les différents projets de développement de nos outils de calcul. Ces derniers continueront d'ailleurs d'évoluer pour mieux prendre en compte les changements climatiques et leurs effets sur la forêt et constitueront, à court terme, des outils d'aide à la décision incontournables dans la gestion durable de la forêt.

Je profite de l'occasion pour remercier sincèrement tous les membres du personnel du Bureau du forestier en chef qui, par leur travail, leur professionnalisme et leur dévouement, ont permis d'atteindre les résultats énoncés dans ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



**Le Forestier en chef**

Louis Pelletier, ing.f.



# TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2018-2019.....	7
LE FORESTIER EN CHEF	
La fonction, son origine et son rôle dans la gestion forestière au Québec .....	8
Les responsabilités du Forestier en chef .....	9
La mission, la vision, les valeurs et les principes .....	10
L'indépendance de la fonction .....	11
L'organisation et son effectif régional .....	12
L'équipe de direction .....	14
Le budget et les dépenses d'opération pour la période 2018-2019 ....	15
LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2018-2019	
Possibilités forestières de la période 2023-2028 .....	16
Volumes non récoltés de la période 2013-2018.....	17
L'expertise du Forestier en chef éclaire les décideurs .....	18
Les progrès des outils de calcul des possibilités forestières .....	20
Gestion de la qualité ISO 9001 : 2015 .....	23
La mission du Forestier en chef interpelle la communauté professionnelle et scientifique de la foresterie .....	24
Participation du Forestier en chef au plan d'action ministériel de développement durable 2016-2020.....	26
PLAN D'ACTION 2019-2020 .....	28

ANNEXE 1	
Organigramme au 31 mars 2019 .....	30
ANNEXE 2	
Le calcul des possibilités forestières répartis en vagues de travaux.....	31
ANNEXE 3	
Tableau synoptique du plan stratégique 2019-2022.....	32
ANNEXE 4	
Liste des acronymes .....	34
ANNEXE 5	
Carte des possibilités forestières de la période 2018-2023.....	35

## LISTE DES FIGURES

Figure 1	Localisation des employés du Bureau du forestier en chef au 31 mars 2019 .....	13
Figure 2	Budget et dépenses d'opération du Bureau du forestier en chef de 2007 à 2019 .....	15



## LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2018-2019

### Possibilités forestières 2023-2028

Au cours de la période 2018-2019, le Forestier en chef a amorcé les travaux d'analyse en vue de la détermination des possibilités forestières de la période 2023-2028 pour 8 unités d'aménagement situées dans les régions de l'Outaouais et de la Capitale-Nationale. Ces travaux viennent s'ajouter à ceux amorcés lors de la période précédente (2017-2018) et qui touchaient 17 unités d'aménagement situées dans les régions Nord du Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie et Côte-Nord. Les possibilités forestières de la période 2023-2028 seront rendues publiques à l'automne 2021 et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023.

### Volumes de bois non récoltés de la période 2013-2018

Au cours de la période 2018-2019, le Forestier en chef a déterminé qu'un premier volume de bois non récolté de la période précédente et totalisant 1 500 000 m<sup>3</sup> pouvait être rendu à nouveau disponible pour la période 2018-2023. La détermination finale des volumes de bois non récoltés de la période 2013-2018 est prévue à l'automne 2019 avec la mise en ligne d'une dernière décision du Forestier en chef.

### Plus de 100 analyses d'impacts sur les possibilités forestières

L'expertise du Forestier en chef a été sollicitée afin de mesurer les impacts sur les possibilités forestières de plusieurs projets touchant de vastes territoires forestiers. Plus de 100 analyses d'impacts ont été produites en cours d'année. Elles ont essentiellement porté sur des projets d'aires protégées et de protection d'habitats fauniques.

# LE FORESTIER EN CHEF

## La fonction, son origine et son rôle dans la gestion forestière au Québec

Le 14 juin 2005, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2005, chapitre 19) créant le poste de Forestier en chef. La mise sur pied de cette fonction constitue l'une des principales recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe) dont le mandat était de proposer des pistes d'amélioration relatives à la gestion forestière du Québec.

Le Forestier en chef a pour principale fonction de déterminer les possibilités forestières des unités d'aménagement et des territoires forestiers résiduels situés en forêt publique. Les possibilités forestières correspondent au volume maximum des récoltes annuelles de bois que l'on peut prélever à perpétuité en forêt publique, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier. Cet exercice doit tenir compte de certains objectifs d'aménagement durable des forêts telle la dynamique naturelle des forêts, notamment leur composition et leur structure d'âge ainsi que leur utilisation diversifiée.

### Les possibilités forestières déterminées aux 5 ans

Déterminées aux 5 ans par le Forestier en chef, les possibilités forestières peuvent être modifiées, à la demande du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, lorsque les circonstances sont telles que, sans une modification immédiate de celles-ci, l'aménagement

durable des forêts risquerait d'être compromis ou lorsque sur la base des mêmes considérations que celles prévues pour sa détermination, les possibilités peuvent être revues à la hausse. Pour la période 2018-2023, les possibilités forestières sont établies à 34,2 millions de mètres cubes de bois bruts annuellement. Elles sont réparties au sein de 59 unités d'aménagement situées dans 14 régions forestières au Québec. L'annexe 4 présente les possibilités forestières par région pour la période 2018-2023.



## Un maillon clé dans la gestion forestière

Le calcul des possibilités forestières est un exercice technique et scientifique produit sur la base des connaissances les plus à jour en matière d'évolution de la forêt ainsi qu'au moyen d'outils de calcul dotés de capacité d'optimisation et de spatialisation. Les inventaires écoforestiers récents, les lois et les règlements en vigueur ainsi que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont pris en compte dans le calcul des possibilités forestières.

Une fois qu'elles sont déterminées par le Forestier en chef, les possibilités forestières sont soumises au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et rendues publiques. L'élaboration des scénarios d'attribution des bois, la planification forestière et la confection des plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels sont, par la suite, produits sur la base des données du Forestier en chef. Maillon clé dans la gestion forestière au Québec, l'expertise du Forestier en chef en matière de calcul des possibilités forestières est également sollicitée avant la prise de décision de tout projet pouvant avoir des impacts sur la disponibilité en bois ou sur des objectifs d'aménagement durable des forêts.

## Les responsabilités du Forestier en chef

Le chapitre V de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) précise les principales fonctions du Forestier en chef. Ainsi, dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la Stratégie d'aménagement durable des forêts, le Forestier en chef a les principales responsabilités suivantes :

- établir les méthodes, les moyens et les outils nécessaires pour calculer les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État ;
- préparer, publier et maintenir à jour un Manuel d'aménagement durable des forêts servant à déterminer les possibilités forestières ;
- déterminer, réviser et modifier les possibilités forestières pour les unités d'aménagement en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts ;
- déterminer les volumes de bois non récoltés devenus disponibles à la récolte ;
- analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État ;
- produire des avis et conseiller le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs sur l'orientation et la planification de la recherche et du développement en matière de foresterie, sur la limite territoriale des forêts attribuables et la délimitation des unités d'aménagement, sur les activités à réaliser pour optimiser les stratégies d'aménagement forestier ainsi que sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale.

# LA MISSION, LA VISION, LES VALEURS ET LES PRINCIPES

Au cours de l'année 2017-2018, le Bureau du forestier en chef a produit son 3<sup>e</sup> plan stratégique qui actualise la mission, la vision, les valeurs et les principes de l'organisation.

Pour la période 2018-2021, la mission, la vision, les valeurs et les principes auxquels adhère l'organisation du Bureau du forestier en chef sont les suivants :

## Mission

Déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état des forêts du Québec.

## Vision

Assurer un leadership et contribuer par son expertise aux décisions et aux enjeux forestiers québécois.

## Valeurs et principes

### Expertise et rigueur

- Assurer l'expertise professionnelle par l'actualisation continue des connaissances et des compétences de chacun.
- Agir avec rigueur, impartialité et professionnalisme afin que les décisions soient fondées sur des faits et des assises scientifiques.

### Amélioration continue

- Améliorer de façon continue la qualité et l'efficacité de l'ensemble des processus de travail.

### Indépendance et transparence

- Assurer une indépendance dans l'exercice de ses fonctions et en lien avec sa mission.
- Diffuser ses décisions et ses justifications en lien avec les éléments de sa mission.

Le plan stratégique énonce également les principales orientations déclinées en actions, en indicateurs et en cibles prévus au cours des années 2018 à 2021. Pour en prendre connaissance, consultez le tableau synoptique présenté à l'annexe 3.

## L'indépendance de la fonction

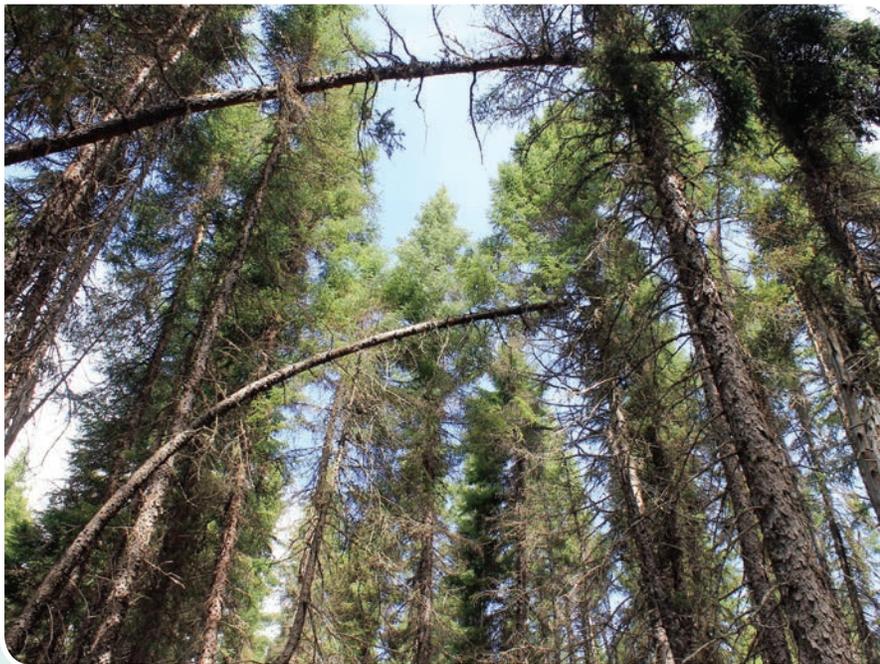
La fonction de Forestier en chef revêt un caractère unique en raison du statut d'indépendance que la loi lui accorde ainsi que des responsabilités importantes qui incombent au Forestier en chef en matière de détermination des possibilités forestières.

Ainsi, le Forestier en chef produit ses rapports et rend ses décisions sans ingérence, il gère ses propres communications et possède un site Internet distinct de celui du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Il produit son propre rapport annuel d'activités et son plan stratégique. Il énonce la vision de son organisation, la mission poursuivie de même que les principes et les valeurs qui guident l'ensemble de ses actions.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Forestier en chef peut faire enquête et est investi des pouvoirs et de l'immunité prévus à la Loi sur les commissions d'enquête (RLRQ, chapitre C-37), à l'exception de celui d'imposer l'emprisonnement.

L'indépendance du Forestier en chef est d'une importance majeure pour le maintien de la crédibilité de ses décisions auprès du milieu forestier et de la population. Elle constitue l'un des fondements de la fonction et de l'organisation.

Le Forestier en chef relève, à titre de sous-ministre associé, de la sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.



## L'organisation et son effectif régional

### La consolidation de l'équipe en cours d'année

Au cours de la période 2018-2019, l'organisation a poursuivi la consolidation de son équipe en embauchant une personne supplémentaire. Ainsi, au 31 mars 2019, 50 personnes étaient à l'emploi du Bureau du forestier en chef. Ces employés étaient répartis dans 15 bureaux situés dans 9 régions, soit l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les Laurentides, Lanaudière, la Mauricie et l'Outaouais. Le siège social de l'organisation est situé à Roberval dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

### Bureau du sous-ministre associé

Le Bureau du sous-ministre associé est constitué du Forestier en chef de qui relèvent une conseillère scientifique, un adjoint exécutif, un responsable du système de gestion de la qualité, une coordonnatrice en gestion de la qualité, une relationniste de presse et responsable des communications internes et externes et deux techniciennes en administration.

### Direction du calcul et des analyses

La Direction du calcul et des analyses est chargée de l'ensemble des activités techniques du Bureau du forestier en chef dont, notamment, l'évaluation des possibilités annuelles de récolte dans les forêts du domaine de l'État. Elle est aussi responsable d'évaluer l'effet qu'auront les décisions gouvernementales sur les possibilités forestières et sur les forêts et d'en produire un rapport détaillé visant à fournir une information éclairante aux décideurs et à la population. La Direction du calcul et des analyses est composée des trois services suivants :

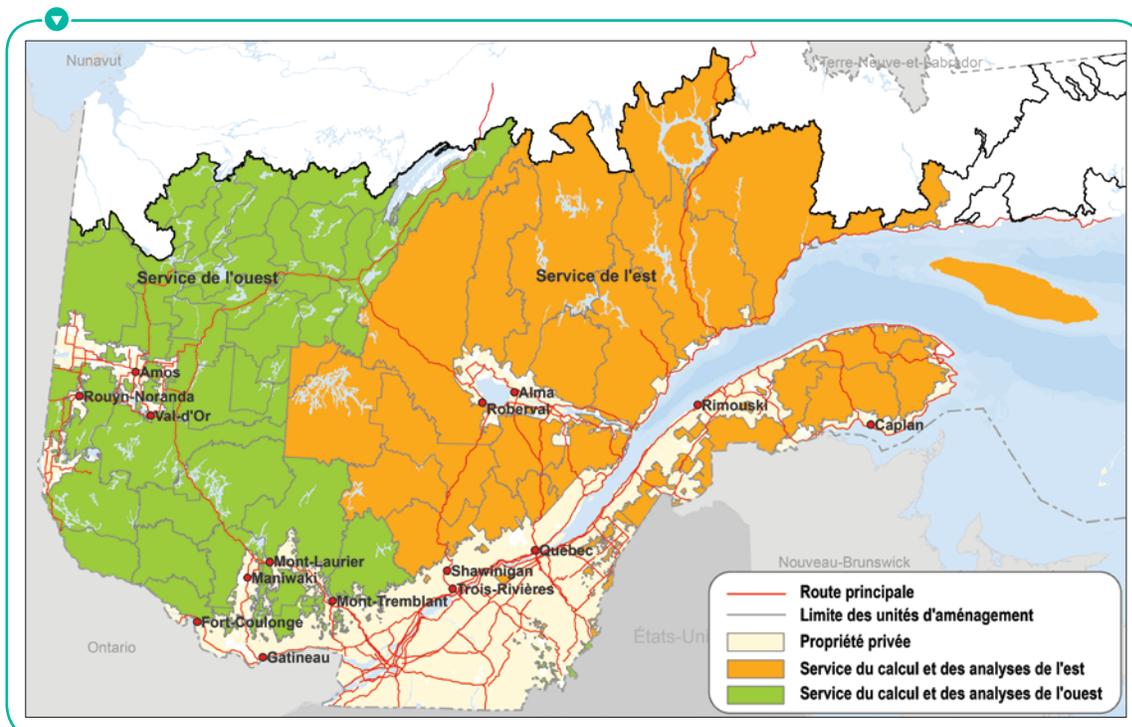


De gauche à droite sur la photo, Carlo Lupi, spécialiste des données statistiques et Camille Ménard, coordonnatrice qualité au Bureau du forestier en chef.

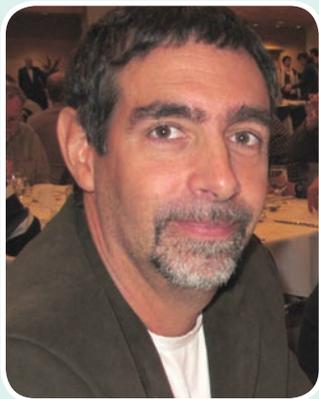
- Le « Service du calcul et des analyses de l'est » comprend les analystes chargés d'effectuer le calcul des possibilités forestières des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie–Centre-du-Québec, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale;
- Le « Service du calcul et des analyses de l'ouest » dessert les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière, de l'Estrie et du Nord-du-Québec;
- Le « Service du support à la production » comprenant 11 employés et 3 stagiaires étudiants dont les responsabilités sont les suivantes :
  - développer les outils informatiques requis pour réaliser le calcul des possibilités forestières;
  - effectuer tous les travaux de géomatique requis pour la mission et supportant le calcul des possibilités forestières;
  - produire les modèles de base nécessaires pour le calcul des possibilités forestières et pour la réalisation des stratégies régionales d'aménagement forestier et en soutien aux décisions du Forestier en chef.

## FIGURE 1

Localisation des employés du Bureau du forestier en chef au 31 mars 2019



## L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Jean Girard, ing.f., M.Sc.  
Directeur  
Direction du calcul  
et des analyses



Louis Pelletier, ing.f.  
Forestier en chef



Simon Guay, ing.f.  
Chef de service  
Service du support  
à la production



David Baril, ing.f.  
Chef de service  
Service du calcul  
et des analyses de l'ouest



Philippe Marcotte, ing.f. M.Sc.  
Chef de service  
Service du calcul et des analyses  
de l'est

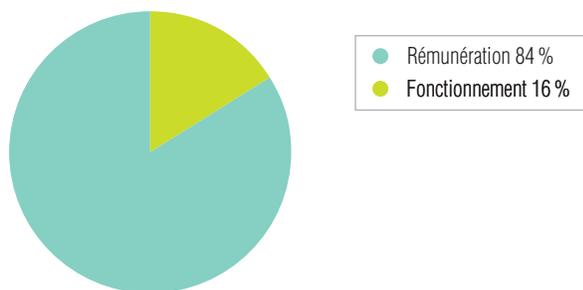
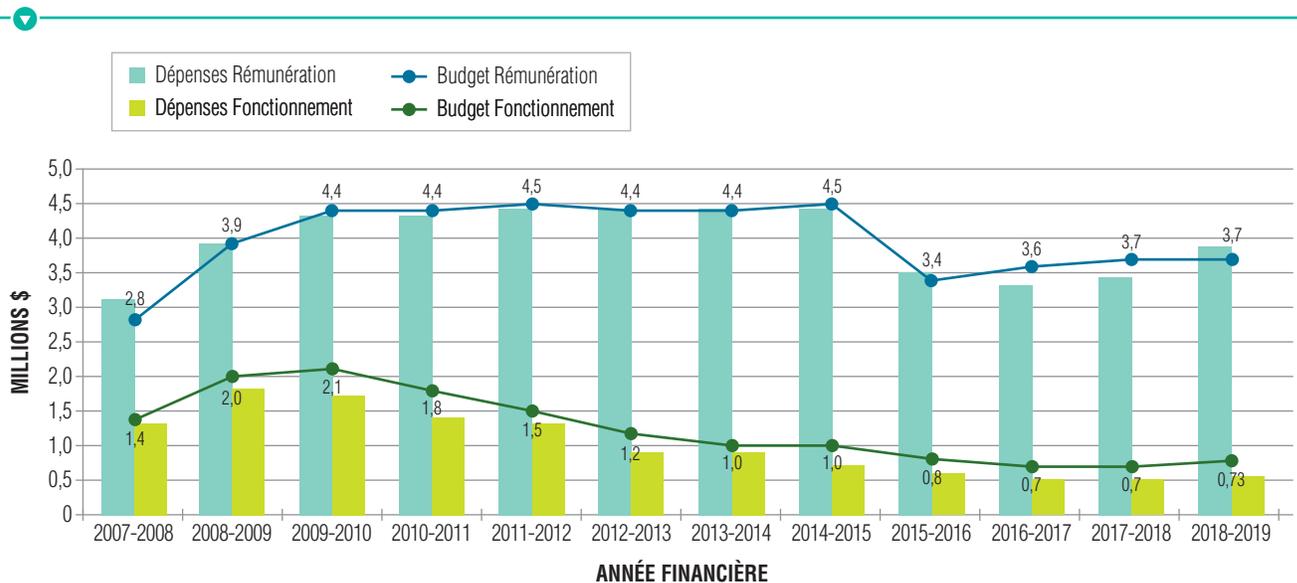
## Le budget et les dépenses d'opération pour la période 2018-2019

En 2018-2019, les crédits budgétaires autorisés pour le Bureau du forestier en chef ont été de 4,4 M\$. De ce montant, 3,7 M\$ ont été consacrés à la rémunération du personnel et 0,73 M\$ au fonctionnement.

La figure ci-contre indique les crédits budgétaires accordés à l'organisation par rapport aux dépenses réelles liées à la rémunération et au fonctionnement depuis la deuxième année d'opération du Bureau du forestier en chef.

**FIGURE 2**

Budget et dépenses d'opération du Bureau du forestier en chef de 2007 à 2019



# LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2018-2019

## Possibilités forestières de la période 2023-2028

### Une 2<sup>e</sup> phase de travaux en cours

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'équipe du Bureau du forestier en chef a poursuivi les travaux en vue de la prochaine détermination des possibilités forestières valides pour la période 2023-2028.

Ainsi, 9 unités d'aménagement situées dans les régions de l'Outaouais et de la Capitale-Nationale et disposant d'un nouvel inventaire forestier ont fait l'objet de travaux d'analyse. Lors de la période précédente (2017-2018), une première et une seconde phase de travaux avaient été amorcés pour 17 unités d'aménagement situées dans les régions du Nord-du-Québec, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord.

À la fin du processus prévu à l'automne 2021, 26 unités d'aménagement auront été soumises à un nouveau calcul de possibilités forestières. Les autres unités d'aménagement réparties sur le territoire forestier québécois verront leurs possibilités forestières mises à jour ou reconduites à la suite d'une analyse du Forestier en chef. L'annexe 2 présente les unités d'aménagement concernées par les 3 vagues de travaux prévues en vue de la détermination des nouvelles possibilités forestières de la période 2023-2028.

### Une annonce prévue en 2021

Les résultats de ce calcul des possibilités forestières seront remis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs puis rendus publics en 2021, soit 18 mois avant leur entrée en vigueur. Le Ministère pourra ainsi procéder à la réalisation des scénarios d'attribution des bois pour la période quinquennale à venir.

### Deux années de travaux nécessaires avant la détermination des possibilités forestières

Le cycle normal de production du calcul de possibilités forestières est estimé à 24 mois. Une première année est consacrée au montage des modèles de calcul afin d'y intégrer les données d'inventaire forestier, la stratégie d'aménagement, l'évolution de la forêt et l'ensemble des informations concernant le territoire forestier faisant l'objet du calcul des possibilités forestières.

Au cours de la deuxième année, les analystes du Bureau du forestier en chef collaborent cette fois avec les aménagistes du Secteur des opérations régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs responsables des plans d'aménagement. L'essentiel de ces travaux permet d'intégrer les particularités et les raffinements aux stratégies d'aménagement assurant ainsi un arrimage entre les travaux de planification du Secteur des opérations régionales et ceux de la détermination des possibilités forestières par le Forestier en chef. C'est aussi dans le cadre de ces échanges que les éléments de certification forestière sont intégrés dans les travaux d'analyse, le cas échéant.

## Volumes non récoltés de la période 2013-2018

### Les volumes non récoltés pendant la période 2013-2018 disponibles pour la période 2018-2023

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit que le Forestier en chef rende publics, après la fin d'une période quinquennale, les volumes de bois qui n'y ont pas été récoltés. Ces volumes de bois peuvent être à nouveau rendus disponibles à la récolte lors de la période suivante si, après analyses, le Forestier en chef détermine que la pérennité de la ressource n'est pas compromise.

En 2018, deux décisions du Forestier en chef, l'une rendue publique en avril et la seconde en juillet, ont indiqué que plus de 1 500 000 m<sup>3</sup> de bois du groupe constitué des essences sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM) et peupliers, n'ayant pas été récoltés lors de la période 2013-2018, sont à nouveau disponibles pour la période 2018-2023.

Une fois qu'ils sont déterminés par le Forestier en chef, ces volumes de bois peuvent, au choix du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, être laissés sur pied, mis en marché par le Bureau de mise en marché des bois ou vendus à des usines de transformation du bois.

Les travaux se concluront à l'automne 2019 avec la détermination finale des volumes de bois non récoltés de la période 2013-2018.



Visite en forêt dans la région de Dolbeau-Mistassini à l'automne 2018

## L'expertise du Forestier en chef éclaire les décideurs

La mission du Forestier en chef consiste également à éclairer les décideurs en amont de projets pouvant avoir des effets sur les possibilités forestières ou sur des objectifs d'aménagement durable des forêts. Au cours de l'exercice 2018-2019, l'expertise du Forestier en chef en matière de calcul des possibilités forestières a été sollicitée pour évaluer les impacts de différents projets touchant le territoire forestier du Québec.

Le Forestier en chef a également été mis à contribution pour effectuer des analyses d'impacts de plusieurs scénarios visant la protection d'habitats fauniques et pour documenter des modalités particulières entourant divers traitements sylvicoles ou des décisions touchant l'aménagement forestier.

Le tableau suivant fait état des évaluations d'impacts produites par le Forestier en chef au cours de la période 2018-2019.

### Analyses d'impacts et autres contributions du Forestier en chef en 2018-2019

Dossier	Organisation cliente	Contribution du Forestier en chef
<b>Aires protégées 33 analyses de projets</b>	MFFP, en réponse à des propositions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	Analyses des impacts sur les possibilités forestières de 33 projets d'aires protégées ou d'agrandissements situés dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord (Anticosti)
<b>Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards</b>	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de 70 scénarios prévoyant divers niveaux de protection dans 26 unités d'aménagement situées dans les régions du Nord-du-Québec, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Capitale-Nationale
<b>Participation aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'octroi d'un statut permanent à 13 aires protégées projetées</b>	BAPE	Participation et soutien technique sur les analyses des impacts sur les possibilités forestières de 13 aires protégées examinées aux audiences publiques tenues dans la région de la Mauricie
<b>Litiges commerciaux entre le Canada et les États-Unis</b>	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Participation à la prestation du gouvernement du Québec dans les divers contentieux par la livraison d'informations relatives aux intrants, aux moyens/outils et à la rigueur scientifique à la base du calcul des possibilités forestières
<b>Préparation du Carrefour Forêt 2019</b>	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Participation à l'organisation de l'événement et à la préparation de présentations et de conférences 4 présentations sur le volet technique 1 présentation sur le volet international

Projets régionaux	Direction régionale du MFFP	Contribution du Forestier en chef
<b>Acériculture</b>	Bas-Saint-Laurent	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de la mise en œuvre d'une stratégie accrue d'acériculture
<b>Forêt de proximité</b>	Nord-du-Québec	Analyse d'un projet pilote devant mener à la désignation de la première forêt de proximité dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue
<b>Récolte du thé du Labrador en Mauricie</b>	Mauricie-Centre-du-Québec	Explication des méthodes et des critères du Forestier en chef dans la détermination du potentiel de récolte durable du thé du Labrador

Support à la stratégie d'aménagement forestier	Direction régionale du MFFP	Contribution du Forestier en chef
<b>Récolte du thuya (THO) et du peuplier (PEU)</b>	Estrie	Documentation des effets des différences entre les volumes prévus et ceux récoltés en THO et PEU dans l'UA 051-51
<b>Aménagement du peuplier</b>	Outaouais	Analyse des contraintes à la récolte accrue des peupliers
<b>Éclaircie commerciale accrue</b>	Chaudière-Appalaches	Documentation du potentiel et des effets d'accroître l'éclaircie commerciale dans l'UA 035-71
<b>Stratégie d'aménagement des strates mixtes</b>	Nord-du-Québec	Analyser l'effet de scénarios d'aménagement particuliers pour les strates mixtes prévus à l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC)
<b>Modifications aux modalités d'organisation spatiale</b>	Capitale-Nationale, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Lanaudière	Évaluation des effets de la modification des modalités d'organisation spatiales dans la sapinière
<b>Stratégie adaptée au cerf de Virginie sur l'île d'Anticosti</b>	Côte-Nord	Évaluation des effets de différents scénarios d'aménagement sur la qualité de l'habitat du cerf de Virginie

# LES PROGRÈS DES OUTILS DE CALCUL DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

## Des améliorations en continu

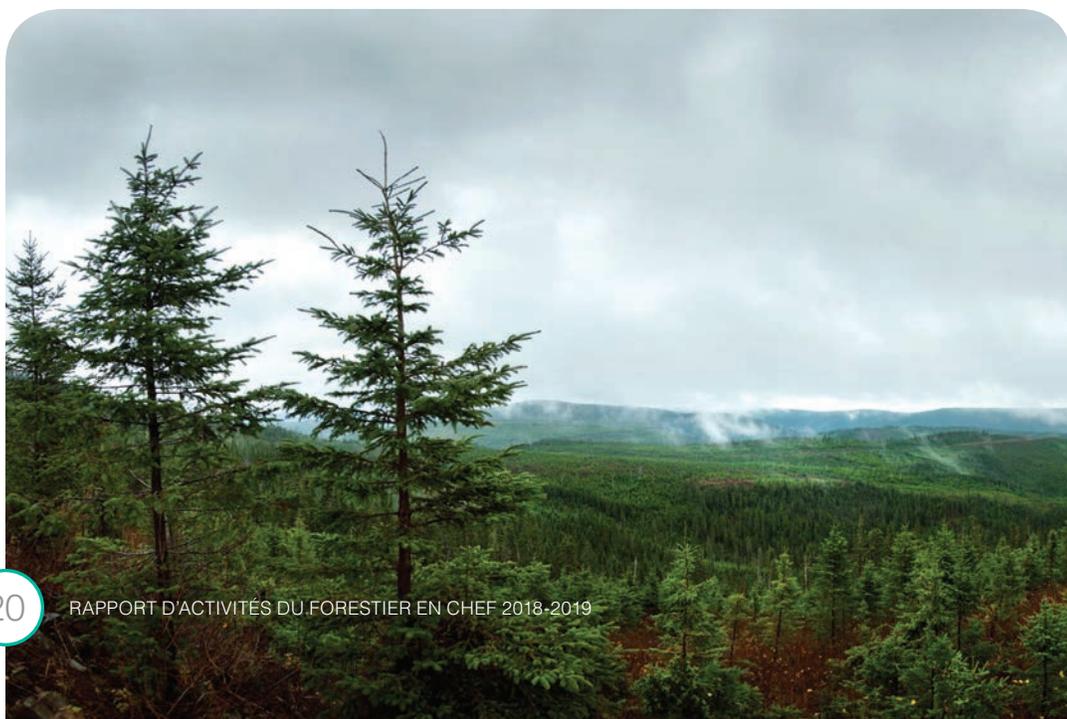
Pour réaliser le calcul des possibilités forestières, le mandat principal du Forestier en chef, le Bureau du forestier en chef utilise les logiciels de la compagnie Remsoft ainsi que la suite Spatial Woodstock, un progiciel de programmation linéaire adapté au monde forestier et qui permet de réaliser la plupart des travaux d'analyse du Forestier en chef.

Au cours des premières années de mise en place du Bureau du forestier en chef, cet outil a nécessité le développement d'une plateforme informatique permettant de préparer les informations de base nécessaires au calcul, les données cartographiques et d'inventaires forestiers.

L'ensemble des outils de calcul requière des travaux constants de mise à jour et d'amélioration de façon à en assurer un fonctionnement efficace à les adapter aux nouvelles réalités et changements apportés à la gestion forestière. Les travaux du Forestier en chef visent à être en mesure de fournir aux décideurs et à la population de nouvelles informations éclairantes dans un contexte de changements climatiques.

## Carbone forestier

Au cours de l'année, le Forestier en chef a poursuivi ses travaux en vue de doter ses outils de calcul de capacité de modélisation des flux de carbone de l'écosystème forestier. À terme, l'objectif est de pouvoir comparer, pour chaque unité d'aménagement, l'effet de divers scénarios d'aménagement forestier sur la captation du carbone.



## Collaboration avec les chercheurs du Centre de foresterie du Pacifique à Victoria (Colombie-Britannique)

Le Centre de foresterie du Pacifique à Victoria est l'un des cinq centres de recherche du Service canadien des forêts. Des recherches y sont menées dans le cadre du *Programme national de comptabilisation du carbone forestier*<sup>1</sup> afin d'améliorer la modélisation et les prévisions.

En 2018-2019, le Bureau du forestier en chef a utilisé la plateforme Generic Carbon Budget Model (GCBM) développée par les chercheurs du Centre de foresterie du Pacifique. L'objectif est de pouvoir mesurer le carbone forestier tout en tenant compte de la dimension spatiale et des divers changements touchant les forêts. Cette plateforme de seconde génération est à la fine pointe des développements dans ce domaine à l'échelle internationale.

Deux spécialistes du Bureau du forestier en chef ont pu bénéficier de la formation et du soutien de l'équipe du Dr Werner Kurz du Centre de foresterie du Pacifique à Victoria. Les développements qui ont suivi ont également permis de transférer les résultats des modèles employés dans la détermination des possibilités forestières dans une forme pouvant être assimilée par l'outil de comptabilisation du carbone développé par les chercheurs du Centre de foresterie du Pacifique. En cours d'année, un projet pilote mené dans une première unité d'aménagement s'est avéré concluant, venant ainsi confirmer la validité de l'approche.



Jean-François Carle du Bureau du forestier en chef en compagnie de Max Fellows, programmeur analyste du Centre de foresterie du Pacifique à Victoria, en Colombie-Britannique.

<sup>1</sup> Le *Programme national de comptabilisation du carbone forestier* vise à améliorer la modélisation et les prévisions. Cette recherche est importante dans la détermination du rôle que jouent les forêts canadiennes dans le cycle du carbone en vue de satisfaire aux exigences internationales en matière de rapports sur le changement climatique et dans la recherche de nouveaux moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada. (Source : Ressources naturelles Canada <https://www.rncan.gc.ca>)

## Changements climatiques

Au cours de l'année 2018-2019, une initiative structurante a été amorcée au Bureau du forestier en chef sur la base de récentes connaissances issues de la recherche forestière. Il s'agit d'un projet de développement visant à prendre en compte l'effet des changements climatiques sur les forêts. Au terme du projet, il sera possible, lors de la détermination des possibilités forestières, de considérer divers scénarios de climats futurs et d'évaluer leurs effets sur la croissance des forêts et sur les perturbations naturelles. Ces avancées permettront également d'appréhender les incertitudes et de tester l'efficacité de certaines mesures d'adaptation.

Ces travaux de développement, qui se poursuivront en 2019-2020, enrichiront substantiellement les analyses du Forestier en chef dans le contexte des changements climatiques.

## Économie

Le Forestier en chef a poursuivi ses travaux en vue de considérer la facette économique dans le calcul des possibilités forestières, plus particulièrement au niveau de l'étape de modélisation. Ainsi, les aspects financiers, tels que les revenus nets de transformation et les coûts d'approvisionnement associés au transport et à la récolte, ont été revus et bonifiés dans le but de les faire évoluer selon les changements qui affectent les forêts. L'équipe en charge de ce dossier a testé la validité de l'approche et a développé une méthodologie d'analyse en mettant en place un projet pilote en cours d'année. Ces développements permettront de mieux intégrer les considérations monétaires dans les travaux menant à la détermination des possibilités forestières valides pour la période 2023-2028.



# Gestion de la qualité ISO 9001:2015

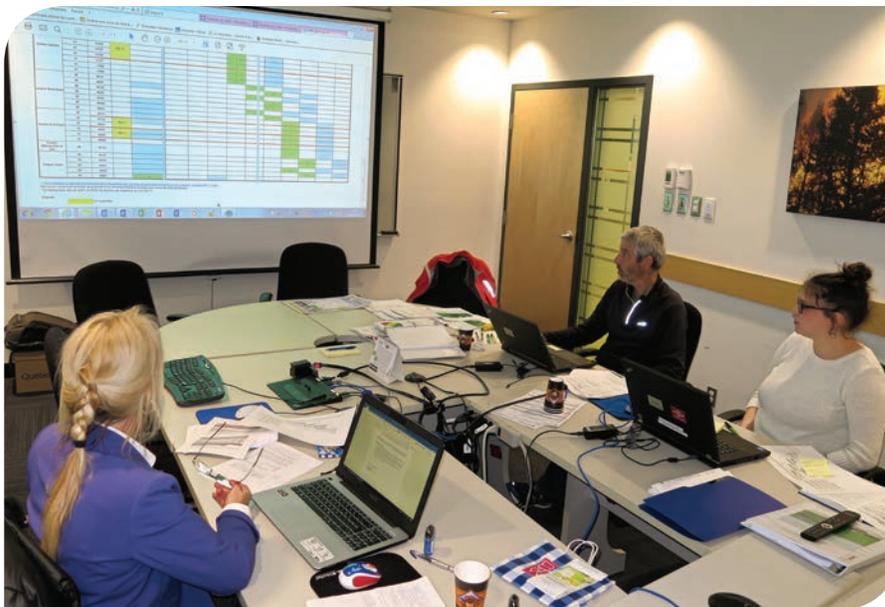
## Les améliorations de l'année

Au cours de l'année 2018-2019, le Bureau du forestier en chef a maintenu l'amélioration continue de son système de gestion de la qualité. La gestion de la qualité au sein de l'organisation s'est traduite par la prise en compte des risques dans les travaux, par l'atteinte d'objectifs préétablis, par l'orientation client témoignée tout au long de la planification des travaux et par l'amélioration continue des livrables de mission.

Également, afin de promouvoir l'amélioration du processus d'audits internes, l'année 2018-2019 a été marquée par une nouvelle collaboration entre le Centre de semences forestières de Berthier et le Bureau du forestier en chef. En raison du succès du travail coordonné des deux équipes de gestion de la qualité, la collaboration est renouvelée pour la prochaine année afin de poursuivre un programme d'audits conjoints basés sur la norme ISO 9001.

Considérant l'engagement de la direction à l'égard du système de gestion de la qualité, des changements ont aussi été entamés en début d'année 2019 dans le but d'accroître l'implication des employés au système de gestion de la qualité. Diverses modifications ont été enclenchées, dont l'accentuation du rôle des répondants qualité de chaque service.

Au printemps 2019, un audit de surveillance réalisé par la firme SAI Global a confirmé que le système de gestion de la qualité du Bureau du forestier en chef respecte les exigences de la norme ISO 9001 : 2015.



À droite sur la photo, Simon Allard, ing.f., coordonnateur qualité et Camille Ménard, biol., M.Sc., du Bureau du forestier en chef lors d'un audit réalisé par la firme SAI Global.

## La mission du Forestier en chef interpelle la communauté professionnelle et scientifique de la foresterie

La mission du Forestier en chef interpelle la communauté scientifique, universitaire ainsi que les professionnels de la foresterie qui portent un intérêt constant aux travaux de l'organisation. Que ce soit pour recevoir des éclaircissements quant aux possibilités forestières, aux outils et aux méthodes servant à leur détermination ou encore pour connaître l'état de la forêt du Québec et les défis d'aménagement durable à relever dans le cadre des mandats du Forestier en chef, les sujets d'intérêt sont riches et variés.

Fidèle aux valeurs de transparence et d'amélioration continue de l'organisation, le Forestier en chef est présent à plusieurs événements annuels rassemblant les parties intéressées par les enjeux forestiers actuels.

Le tableau suivant présente les participations du Forestier en chef (ou celles des employés du Bureau du forestier en chef) aux événements rassemblant les membres et les acteurs des communautés professionnelles et scientifiques de la foresterie au cours de l'année 2018-2019



Le Forestier en chef, Louis Pelletier lors de son passage au Forum des communautés forestières le 21 février 2019.

Date de la présentation	Organisation hôte	Titre de la présentation Conférencier
<b>2018</b>		
12 avril 2018	Fédération québécoise des municipalités du Québec	Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières, Louis Pelletier, Forestier en chef
24 avril 2018	Assemblée nationale – Étude des crédits budgétaires 2018-2019	Détermination des possibilités forestières, Louis Pelletier, Forestier en chef
22 mai 2018	Conseil de Mashteuiatsh	Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières, Louis Pelletier, Forestier en chef
29 mai 2018	Municipalité régionale de comté Domaine-du-Roy	Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières, Louis Pelletier, Forestier en chef
10 septembre 2018	Congrès 2018 du Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec	La contribution de la forêt privée du point de vue du Forestier en chef
25 octobre 2018	Université du Québec à Chicoutimi – Programme d'études de cycle supérieur en éco-conseil	Le Forestier en chef, son équipe et sa mission dans la gestion forestière, Simon Guay, chef de service du Service du support à la production.
29 novembre 2018	Centre de foresterie des Laurentides	Le calcul des possibilités forestières : une expertise qui se raffine et qui évolue, Louis Pelletier, Forestier en chef
<b>2019</b>		
21 février 2019	Fédération québécoise des municipalités du Québec	La forêt comme outil de lutte contre les changements climatiques, Louis Pelletier, Forestier en chef
27 février 2019	Université de Moncton/Campus d'Edmundston – École de foresterie	Bureau du Forestier en chef : sa mission et son organisation, Jean-François Carle
24, 25 et 29 avril 2019	Municipalités régionales de comté de : Lac-Saint-Jean-Est, Domaine-du-Roy, Fjord-du-Saguenay, Maria-Chapdelaine et Ville de Saguenay	Révision du calcul des possibilités forestières dans les conventions de gestion territoriales et les forêts d'enseignement et de recherche – Région 02, Bernard Bisson

## Participation du Forestier en chef au plan d'action ministériel de développement durable 2016-2020

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a adopté un plan d'action de développement durable couvrant la période 2016-2020 auquel s'est joint le Bureau du forestier en chef.

La participation du Bureau du forestier en chef consiste en deux actions qui répondent à l'orientation « 3 » du plan d'action ministériel (Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité). Il s'agit des actions A10 et A11 comme précisé dans le tableau suivant, extrait du document Plan d'action de développement durable du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la période 2016-2020.

ORIENTATION  
GOUVERNEMENTALE

### 3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité (suite)



#### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1 GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON EFFICIENTE ET CONCERTÉE AFIN DE SOUTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DE MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ

BUREAU DU FORESTIER  
EN CHEF

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
A9 – Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts	 a) Adoption du Règlement sur l'aménagement durable des forêts b) Pourcentage des actions de la Stratégie d'aménagement durable des forêts mises en œuvre	D'ici à 2017  100 % selon l'échéancier prévu d'ici à 2018
A10 – Intégrer des outils d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières		Nombre d'unités d'aménagement qui intègrent ces outils dans le calcul des possibilités forestières 2018-2023  19 d'ici à 2019
A11 – Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts		Nombre de nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable dans le calcul des possibilités forestières  8 d'ici à 2020
A12 – Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt		Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre  4 nouveaux plans élaborés, 4 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020
A13 – Dresser le portrait des populations de poissons et de la productivité des habitats nordiques pour des secteurs jugés prioritaires en vue de développer des modalités de pêche sportive adaptées au contexte nordique		Nombre de secteurs ou de systèmes hydrographiques couverts  3 d'ici à 2020

## Actions réalisées au cours de la période 2018-2019

### **Action A10: *Intégrer des paramètres d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières***

Les travaux portant sur les aspects économiques et qui ont été développés au cours de l'année 2016-2017 sont mis en œuvre dans le nouveau calcul des possibilités forestières de la période 2023-2028 actuellement en production.

Jusqu'à présent, les travaux ont porté sur 28 unités d'aménagement, soit 19 en 2016-2017 et 9 en 2017-2018. La cible de 19 unités d'aménagement pour 2019 a ainsi été dépassée.

Au 31 mars 2019, d'autres travaux étaient en cours en vue de raffiner la prise en compte des considérations économiques et financières dans le calcul des possibilités forestières.

### **Action A11: *Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État.***

L'adoption du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État a permis de clarifier plusieurs éléments et de nouveaux thèmes ont été considérés dans le calcul des possibilités forestières, soit notamment :

- les marécages arborescents ;
- les landes à lichens ;
- les restrictions accrues de la récolte des lisières boisées.

Ainsi, la cible de 8 thèmes à considérer pour 2020 a été dépassée par l'intégration d'un thème supplémentaire, soit celui du carbone.

## Le plan d'action 2019-2020

Au cours de l'année 2018-2019, le Forestier en chef prévoit réaliser les actions suivantes :

### Calcul des possibilités forestières

- Poursuivre le calcul des possibilités forestières des unités d'aménagement qui ont fait l'objet du nouvel inventaire écoforestier du Québec méridional. Ces travaux mèneront à la prochaine détermination des possibilités forestières par le Forestier en chef pour la période 2023-2028.
- Poursuivre les analyses en vue de produire le calcul des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels se trouvant en périphérie des unités d'aménagement ayant fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières pour la période 2018-2023.
- Réaliser les analyses visant à rendre à nouveau disponibles des volumes de bois n'ayant pas été récoltés lors de la période 2013-2018. Ces travaux se réaliseront à la suite de la livraison des rapports finaux de récolte fournis par le MFFP. Les résultats d'analyse de ces volumes de bois seront rendus publics à l'automne 2019.

### Système de gestion de la qualité

- Maintenir l'enregistrement ISO 9001 :2015 de notre système de gestion de la qualité et préparer le réenregistrement prévu au cours de l'année 2020-2021.



### Analyses d'impacts pour éclairer les décideurs

- Produire des évaluations d'impacts sur les possibilités forestières des projets touchant les territoires forestiers.
- Évaluations d'impacts prévues en 2019-2020 :
  - projets d'aires protégées ;
  - analyses forestières ciblées ;
  - analyses en lien avec la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards ;
  - demandes en soutien des échanges avec les communautés autochtones.

### Conseil au ministre

Produire un conseil au ministre portant sur le dossier des aires protégées au Québec.

### Analyses d'impacts pour éclairer les décideurs

- Produire des évaluations d'impacts sur les possibilités forestières des projets touchant les territoires forestiers.

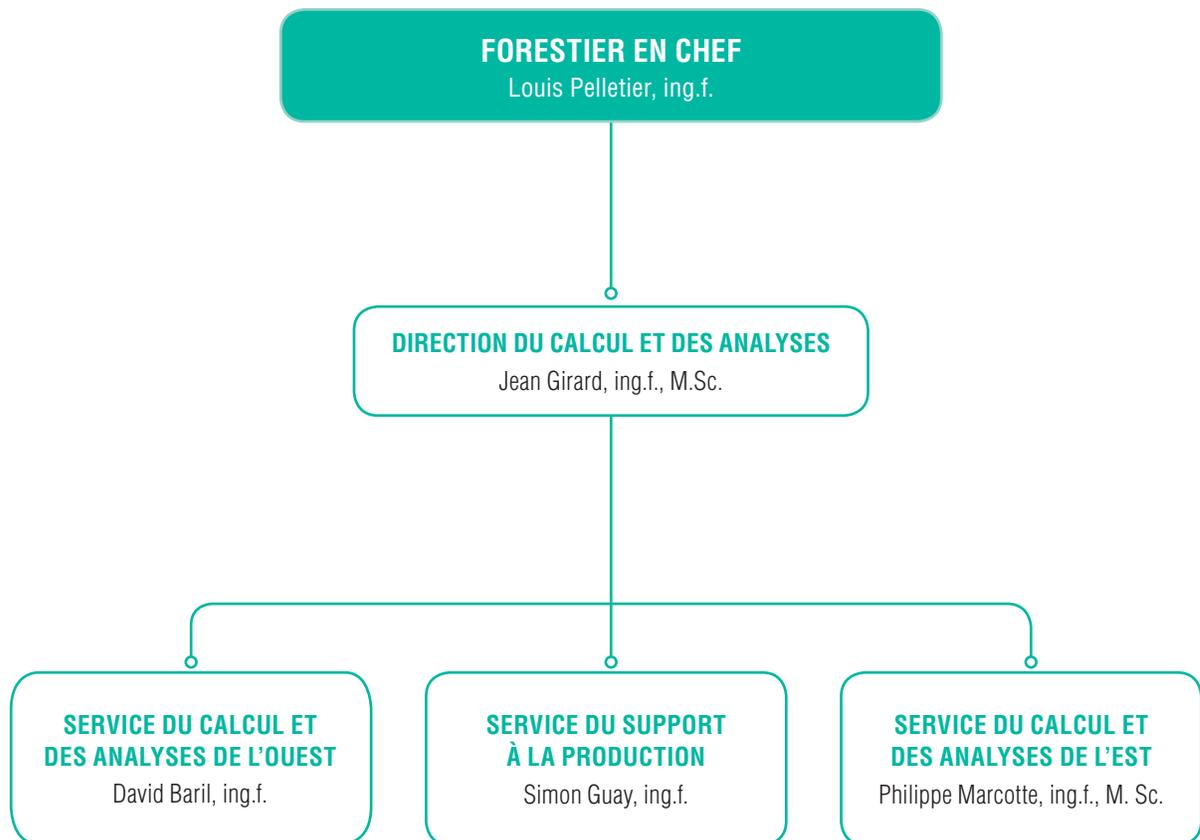
### Développement des outils de calcul des possibilités forestières

Les projets de développement porteront plus spécifiquement sur les dossiers suivants :

- poursuite de l'établissement d'un bilan de carbone des forêts et de l'évaluation de l'impact de différentes stratégies sylvicoles sur la séquestration de carbone ;
- poursuite du développement et mise en œuvre d'une plate-forme permettant d'évaluer les effets des changements climatiques, des perturbations naturelles et d'autres incertitudes sur la pérennité de la ressource.

# ANNEXE 1 Organigramme

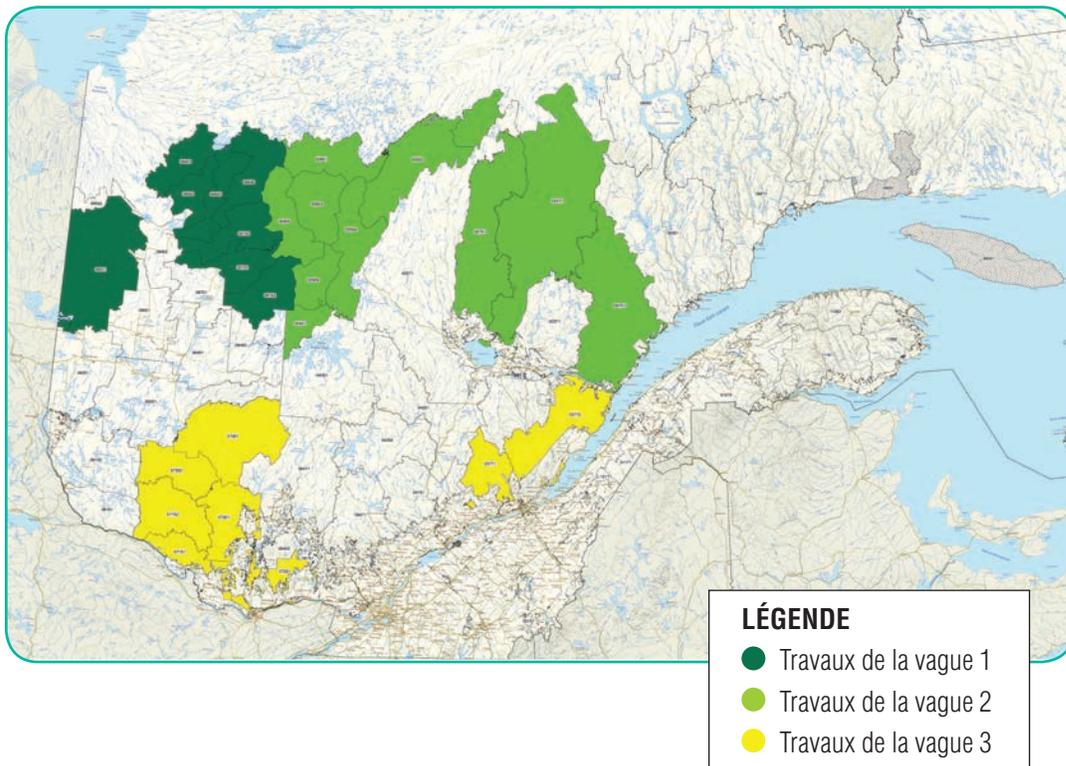
au 31 mars 2019



## ANNEXE 2 Le calcul des possibilités forestières répartis en vagues de travaux

La carte suivante présente les unités d'aménagement disposant d'un nouvel inventaire forestier et qui font l'objet de travaux d'analyse en vue d'un nouveau calcul des possibilités forestières pour la période 2023-2028. Le calcul des possibilités forestières est réparti en 3 vagues de travaux. Les analyses débutent généralement à la suite de la livraison des données de l'inventaire écoforestier du Québec méridional. Elles seront complétées pour la détermination des possibilités forestières 2023-2028.

### CARTE



# ANNEXE 3 Tableau synoptique du Plan stratégique 2019-2022

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS
<b>Déterminer les possibilités forestières</b>	Détermination des possibilités forestières des unités d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser le calcul des possibilités forestières supportant la prochaine détermination pour la période 2023-2028</li> </ul>
	Détermination des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les travaux et les analyses appropriés pour déterminer les possibilités forestières des territoires forestiers résiduels</li> </ul>
	Détermination des volumes non récoltés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les travaux et les analyses appropriés pour déterminer les volumes non récoltés de la période 2013-2018</li> </ul>
	Développement du concept de rendement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le concept émergeant de l'article 48 de la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> et l'intégrer dans la modélisation et dans la détermination du niveau de récolte durable</li> </ul>
<b>Éclairer les décideurs</b>	Production d'évaluations et d'analyses forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire des évaluations et des analyses forestières requises pour les décisions stratégiques en aménagement forestier</li> </ul>
	Production d'avis, de mandats et de conseils	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire et diffuser des avis, des mandats et des conseils relatifs à la forêt</li> <li>• Développer une plateforme de modélisation à petite échelle couvrant de grands territoires pour faciliter les analyses d'impact de phénomènes à large portée</li> </ul>
<b>Informers la population</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les informations reliées aux possibilités forestières auprès des diverses clientèles</li> </ul>
	Production de rapports d'informations publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour et diffuser le <i>Manuel d'aménagement durable des forêts</i> tel que prévu par la Loi</li> <li>• Produire un rapport présentant les activités annuelles du Bureau du forestier en chef</li> </ul>
	Production de rapports sur l'aménagement durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire l'analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable</li> <li>• Produire un rapport du Forestier en chef examinant l'état des forêts et ses perspectives</li> </ul>
<b>Améliorer la capacité organisationnelle</b>	Déploiement de moyens, d'outils et de méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour les moyens, les outils et les méthodes employés dans le cadre de la réalisation du calcul des possibilités forestières</li> </ul>
	Développement des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une veille scientifique opérationnelle pour tout le personnel</li> <li>• Intensifier les relations avec le milieu de la recherche</li> </ul>
	Maintien du système de gestion de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la certification à la norme ISO 9001 des produits de mission</li> <li>• Continuer à mettre en place une approche intégrée de la gestion de la qualité dans la réalisation des mandats</li> </ul>
	Développement des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les échanges au sein du personnel pour assurer une cohérence de vision et de compréhension des enjeux et des défis</li> <li>• Maintenir un plan de gestion mobilisatrice de la main d'œuvre au Bureau du forestier en chef</li> </ul>

INDICATEURS	CIBLES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement des intrants des modèles de base de la vague 2 (<i>modèles de base livrés</i>)</li> <li>Traitement des intrants des modèles de base de la vague 3 (<i>modèles de base livrés</i>)</li> <li>Réalisation de la vague 1</li> <li>Traitement des intrants des modèles de base de la vague 4</li> <li>Réalisation de la vague 2</li> <li>Réalisation de la vague 3</li> <li>Révision du matériel servant à la diffusion</li> <li>Réalisation de la revue externe provinciale</li> <li>Détermination des possibilités forestières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Été 2019</li> <li>Été 2019</li> <li>Hiver 2019 (<i>atteinte</i>)</li> <li>Décembre 2019</li> <li>Automne 2020</li> <li>Automne 2020</li> <li>Automne 2020</li> <li>Hiver 2021</li> <li>Automne 2021</li> </ul>	<p><i>Dynamique intersectorielle</i> <i>Faisabilité</i> <i>Technologies de l'information</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une planification et d'une méthodologie pour réaliser les travaux en lien avec les territoires forestiers résiduels et les unités d'aménagement</li> <li>Réalisation des travaux des territoires forestiers résiduels (ceux en lien avec les unités d'aménagement ayant fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières pour la détermination 2018-2023)</li> <li>Détermination des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Automne 2018 (<i>atteinte</i>)</li> <li>Hiver 2020</li> <li>Printemps 2020</li> </ul>	<p><i>Faisabilité</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Annonces préliminaires</li> <li>Analyses réalisées pour les unités d'aménagement selon l'échéancier légal</li> <li>Détermination des volumes non récoltés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avril et juillet 2018 (<i>atteinte</i>)</li> <li>Automne 2019</li> <li>Automne 2019</li> </ul>	<p><i>Dynamique intersectorielle</i> <i>Faisabilité</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'une plateforme de méta-modélisation permettant la mesure des effets pressentis des changements climatiques, des perturbations naturelles et des autres incertitudes affectant la pérennité de la ressource</li> <li>Développement du concept, de ses considérations et de son intégration dans la détermination</li> <li>Intégration de la mesure des flux et des réservoirs de carbone</li> <li>Prise en compte de la dimension économique de niveau stratégique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Automne 2019</li> <li>Automne 2020</li> <li>Automne 2020</li> <li>Automne 2020</li> </ul>	<p><i>Faisabilité</i> <i>Ressources financières</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des demandes en conformité avec l'échéancier et les produits convenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100%</li> </ul>	<p><i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'avis, de mandats et de conseils produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 par année</li> </ul>	<p><i>Dynamique intersectorielle</i> <i>Faisabilité</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Plateforme opérationnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Printemps 2020 (<i>réalisé à 50 %</i>)</li> </ul>	<p><i>Faisabilité</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité en ligne des documents de la détermination des volumes non récoltés</li> <li>Disponibilité en ligne des documents de la détermination des territoires forestiers résiduels en lien avec le calcul des possibilités forestières 2018-2023</li> <li>Disponibilité des présentations du Bureau du forestier en chef (liens et liste)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Automne 2019</li> <li>Hiver 2020</li> <li>En continu</li> </ul>	<p><i>Technologies de l'information</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour des fascicules en lien avec le calcul de la période 2018-2023</li> <li>Analyse de la refonte du <i>Manuel</i></li> <li>Révision du tiers du <i>Manuel</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Septembre 2018 (<i>atteinte</i>)</li> <li>Automne 2018 (<i>atteinte</i>)</li> <li>Automne 2019 (<i>action abolie</i>)</li> </ul>	<p><i>Faisabilité</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt par le ministre à l'Assemblée nationale</li> <li>Diffusion du <i>Rapport d'activités du Forestier en chef</i></li> <li>Préparation d'une capsule d'information sur l'état des forêts en 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base annuelle</li> <li>Base annuelle</li> <li>Diffusion en 2020</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion du rapport sur l'analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable</li> <li>Présentation du rapport au ministre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Été 2020</li> <li>Septembre 2020</li> </ul>	<p><i>Dynamique intersectorielle</i> <i>Faisabilité</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion du rapport du Forestier en chef sur l'état des forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Octobre 2020</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement d'une méthode de regroupement à partir des compilations de l'approche d'inventaire par peuplement forestier</li> <li>Déploiement de l'assemblage de la cartographie dans HorizonCPF</li> <li>Création des courbes d'effet de traitement dans HorizonCPF</li> <li>Refonte de la fonction de diffusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2018 (<i>atteinte</i>)</li> <li>2018 (<i>atteinte</i>)</li> <li>2018 (<i>atteinte</i>)</li> <li>Automne 2020</li> </ul>	<p><i>Faisabilité</i> <i>Ressources financières</i> <i>Ressources humaines</i> <i>Technologies de l'information</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un processus structuré de veille scientifique</li> <li>Analyse et communication des besoins en recherche et développement</li> <li>Accroissement du réseautage avec la communauté scientifique (formations, colloques, projets de recherche, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En continu (<i>atteinte</i>)</li> <li>Base annuelle</li> <li>2 par année (<i>atteinte</i>)</li> </ul>	<p><i>Ressources humaines</i> <i>Dynamique intersectorielle</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de l'enregistrement à la norme ISO 9001</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certificat maintenu</li> </ul>	<p><i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de sondages de satisfaction auprès des clientèles des principaux produits de mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des principaux produits de mission sondés</li> </ul>	<p><i>Dynamique intersectorielle</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres générales du personnel</li> <li>Instauration du Mardi causerie du Forestier en chef</li> <li>Mise à jour et suivi de la stratégie interne de communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 par année</li> <li>6 par année (<i>2 réalisées</i>)</li> <li>Base annuelle</li> </ul>	<p><i>Ressources financières</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour du plan de gestion mobilisatrice</li> <li>Mise en œuvre du plan de gestion mobilisatrice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2018 (<i>atteinte</i>)</li> <li>En continu</li> </ul>	<p><i>Ressources humaines</i></p>

## ANNEXE 4 Liste des acronymes

**BFEC:** Bureau du forestier en chef

**BAPE:** Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**ENRQC:** Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

**GCBM:** Global Carbon Budget Modelling

**ISO:** International Organization for Standardization (anglaise),  
Organisation internationale de normalisation (français)

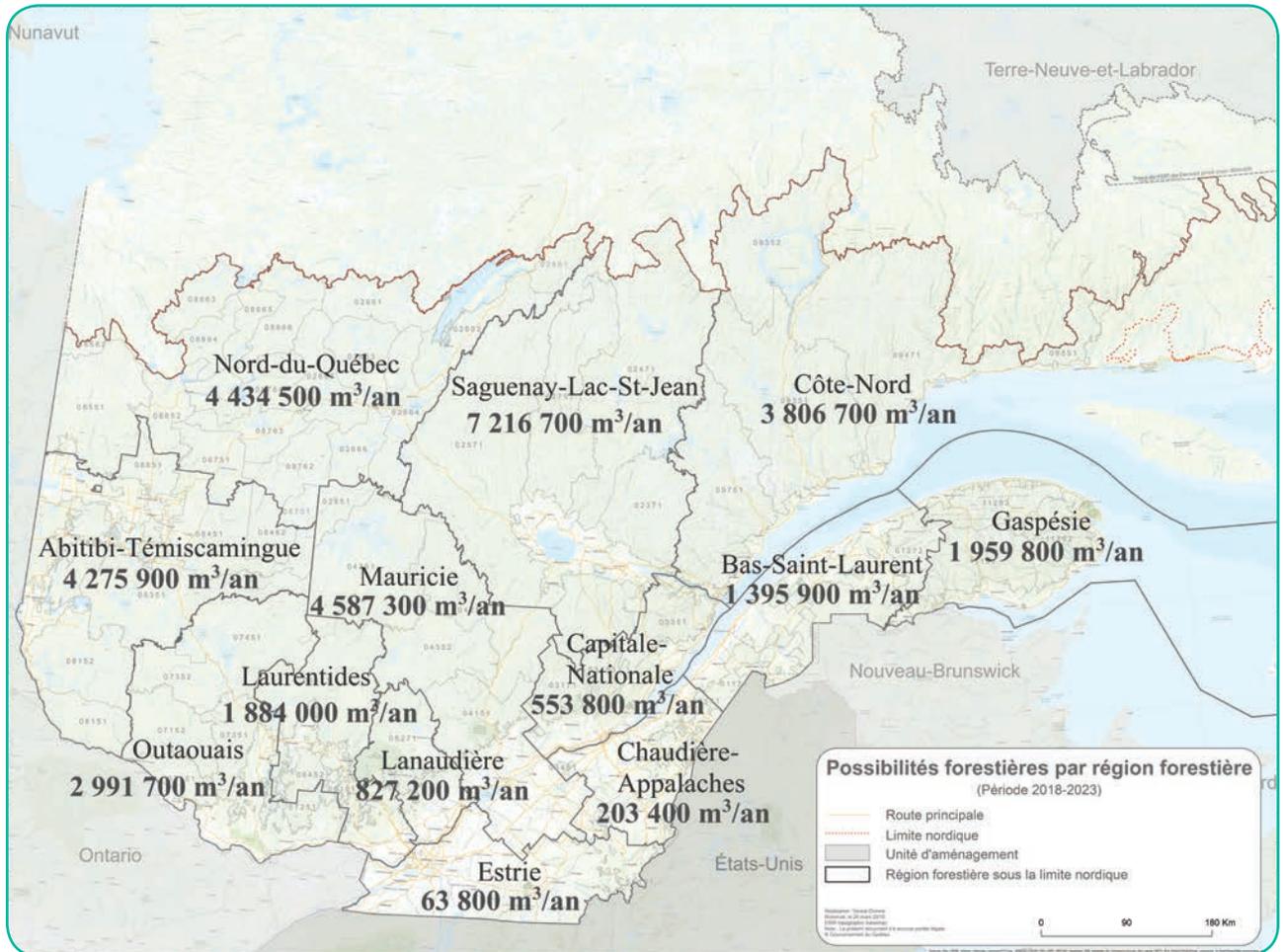
**MFFP:** Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**RLRQ:** Recueil des lois et des règlements du Québec

**SEPM:** Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes

**UA:** Unité d'aménagement

# ANNEXE 5 Carte des possibilités forestières de la période 2018-2023







*Bureau du forestier  
en chef*

Québec

